

# ÉQUIPE MOBILE

## Personnes Handicapées Vieillissantes



# Qui peut solliciter l'équipe mobile ?

- ▲ La personne en situation de handicap.
- ▲ L'entourage familial ou la personne exerçant la mesure de protection juridique.
- ▲ L'aidant principal.
- ▲ Les professionnels de santé.
- ▲ Les établissements et services sociaux, sanitaires et médico-sociaux.
- ▲ Les dispositifs de coordination.
- ▲ Les collectivités.

## Pour quoi ?

### **FLUIDIFIER LES PARCOURS ET FACILITER LES TRANSITIONS DES PERSONNES HANDICAPÉES VIEILLISSANTES**

- ▲ Améliorer le repérage des situations de fragilité de la personne et des aidants.
- ▲ Evaluer les besoins spécifiques.
- ▲ Favoriser la coordination et la concertation des acteurs intervenant autour de la personne.
- ▲ Mettre en place, si besoin, des actions de prévention et un soutien aux aidants.
- ▲ Assurer le suivi du projet d'accompagnement.

### **APPORTER SES RESSOURCES ET SON APPUI AUPRÈS DES PROFESSIONNELS DES SECTEURS «PERSONNES ÂGÉES» ET «HANDICAP»**

- ▲ Sensibiliser les professionnels.
- ▲ Aider à l'adaptation des accompagnements.
- ▲ Soutenir la création et la mise en oeuvre d'unité pour Personnes Handicapées Vieillissantes en EHPAD.
- ▲ Contribuer au renforcement du maillage territorial.



## Quel public ?

- ▲ Être en situation de handicap reconnue ou en cours de reconnaissance par la MDPH.
- ▲ Être âgé(e) d'au moins 45 ans (critère adaptable en fonction des situations individuelles).
- ▲ Vivre à domicile ou en établissement dont la situation nécessite une évolution du parcours.
- ▲ Vivre ou avoir un projet sur le territoire d'intervention de l'équipe mobile.

## Territoires d'intervention

- ▲ Communauté de Communes du Périgord Ribéracois.
- ▲ Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux.

## Modalités de mise en oeuvre

- ▲ Une prise de contact téléphonique ou mail.
- ▲ Une évaluation des attentes et des besoins à domicile ou en établissement.
- ▲ La signature d'un contrat d'engagement.
- ▲ La mise en oeuvre d'un plan d'accompagnement.
- ▲ Le suivi et la réévaluation du plan d'accompagnement.

## PARTENARIATS

Les partenaires de l'Apei Périgueux :

- ▲ CIAS du Grand Périgueux
- ▲ CIAS du Val de Dronne
- ▲ Résidence “La Maison de Goûts” à Goûts-Rossignol



Reconnue d'utilité publique

Dispositif financé par l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine.



## EMAIL

[equipemobile.phv@apei-perigueux.fr](mailto:equipemobile.phv@apei-perigueux.fr)

## COORDINATRICES DE PARCOURS

Sophie BERGER VIDEAU  
06 85 72 76 04

Emilie VALADE IMBERT  
06 85 72 74 65

## ADRESSE

Foyer de Vie Lou Prat Dòu Solelh  
20 rue André Cheminade  
Zone d'Activité Les Chaumes  
24600 Ribérac